

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **102 (1966)**

Heft 30

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

La rentrée

*De petits bonshommes,
Hauts comme des pommes,
De grandes ficelles
Aux mèches rebelles,*

*Les mollets bronzés,
Trottent sur le pavé,
Ayant sac au dos
Et le verbe haut.
Qu'il faisait bon vivre,*

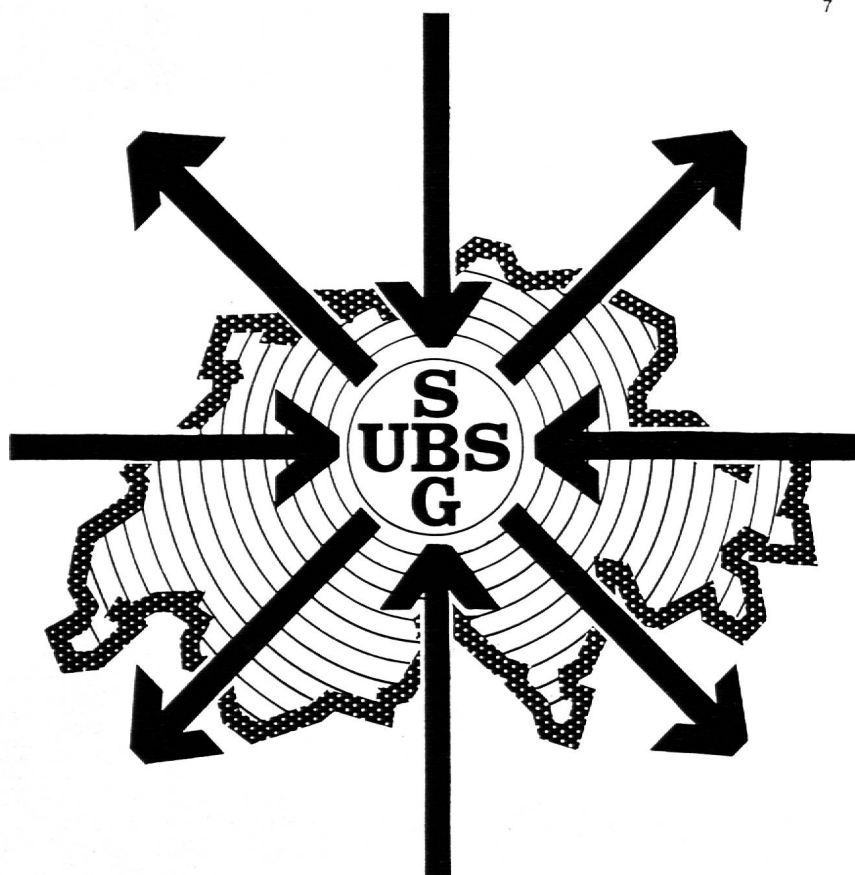
*Courir, sauter, ivres
D'air et de santé
Au cœur de l'été !*

*Grimper sur des chars,
Pêcher des têtards,
Sauter à pieds joints
De gros tas de foin !*

*Qu'il faisait bon vivre,
Sans ouvrir un livre !
La cloche a sonné.
Adieu, Liberté !*

A. Atzenwiler





Pour vos transferts de fonds rapides et sûrs,
partout une succursale ou un correspondant UBS



UNION DE BANQUES SUISSES

SCHWEIZERISCHE BANKGESELLSCHAFT
UNIONE DI BANCHE SVIZZERE
UNION BANK OF SWITZERLAND

partie corporative

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : J.-F. Ruffetta, Praz-Sort 4, 1030 Bussigny.

Chez nos collègues de Fribourg

L'Association du corps enseignant fribourgeois a subi de profondes transformations depuis une année. En effet, en été 1965, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg décidait d'intégrer les écoles régionales agricoles aux écoles secondaires de district. Par voie de conséquence, les maîtres titulaires de ces écoles étaient promus maîtres secondaires. A ce titre, ils ne peuvent plus faire partie de l'Association... Ainsi, après les maîtres secondaires qui décidèrent de s'en séparer en 1963, c'est au tour des maîtres régionaux de quitter l'Association à laquelle ils tenaient beaucoup, et au service de laquelle plusieurs d'entre eux se sont particulièrement distingués.

Cette décision prive le comité central de son président, M. Buchmann, de son vice-président, M. Hayoz, et du rédacteur du « Faisceau », M. Menoud.

M. Buchmann n'a occupé le fauteuil présidentiel que pendant deux ans. Nous regrettons le départ de cet homme aimable avec qui la SPR a toujours entretenu des rapports très cordiaux.

Quant à M. Gérard Menoud, il a assumé la rédaction du « Faisceau mutualiste » pendant 10 ans. Il l'a fait avec beaucoup de conscience, avec beaucoup de courage surtout, car « trop souvent on a vu chez lui le poing du revendicateur alors qu'il était avant tout le porteur du flambeau ». C'est dire qu'il a fait preuve dans ses fonctions d'une remarquable élévation d'esprit et d'un constant désir d'améliorer, non seulement les conditions matérielles du corps enseignant, mais aussi d'en élever le niveau professionnel et culturel. Des relations amicales l'ont toujours attaché à la SPR.

Le nouveau président cantonal est maintenant M. Alexandre Overney, maître de classe spéciale à Fribourg. Dans son éditorial de juin 1966, il écrit : « Cette réorganisation (générale du cycle des études) ne saurait se faire sans tenir compte des postulats développés dans le rapport de la SPR *Vers une Ecole romande*. Il importe donc de coopérer à la préparation de programmes communs, au degré primaire d'abord, pour que puissent être posées de façon réelle les bases de l'Ecole romande. Celle-ci serait d'ailleurs déjà une réalité s'il appartenait aux enseignants d'en décider. Nous devons donc aussi travailler l'opinion publique et rendre désirable cette unité romande qui serait plus profitable à nos enfants que le culte du particularisme régional. Mais, il faut l'avouer, les Romands sont plus farouchement attachés à la Suisse des cantons que les gaullistes à l'Europe des patries ! »

» Un pas important vers cette unité romande, sur le plan scolaire, devrait être accompli par les enseignants. C'est l'affiliation à la Société pédagogique romande. Actuellement d'ailleurs, cette affiliation n'est plus entravée par des motifs idéologiques, mais bien par des considérations pratiques dont la principale est le bilinguisme. Il semble pourtant que le bénéfice que nous retirerions de l'affiliation doive nous inciter à trouver une formule acceptable. Nous constatons, en effet que les thèmes traités par nos collègues de la SPR prou-

vent qu'ils ont les mêmes soucis que nous. Ainsi, le rapport du Congrès de Montreux en juin 1966 traite de *La pénurie du personnel enseignant et les moyens d'y remédier*.

Quant au nouveau rédacteur, il a été désigné en la personne de M. Louis Barbey, ancien président cantonal, instituteur à Vuadens.

Nous adressons à l'Association fribourgeoise les meilleurs vœux de la SPR pour le succès de ses revendications et la réussite de ses efforts.

G. W.

La situation matérielle du corps enseignant fribourgeois

Durant de longues années, le corps enseignant fribourgeois a été l'un des plus mal rétribués de Suisse. Cette situation qui était connue de tout le monde s'expliquait par le fait que le nombre des écoliers était très grand par rapport à la population active, ce qui était d'ailleurs tout à l'honneur des familles fribourgeoises. Aussi, lors de contacts qu'avaient nos maîtres avec leur collègues du dehors, ils s'entendaient invariablement poser cette question : « Et les salaires, sont-ils encore aussi bas ? »

C'est ainsi que, lors du Congrès de Montreux auquel la SPR a eu l'amabilité de nous inviter, une dizaine de fois la question m'a été posée. Mais la réponse que j'ai pu donner a suscité davantage l'envie que la pitié. De fait, durant ces dernières années, le corps enseignant fribourgeois a bénéficié de sérieuses améliorations. Après l'aménagement des traitements qui a pris effet au 1er janvier 1964, nous avons été gratifié dès le 1er janvier 1965 d'un nouveau statut de notre Caisse de prévoyance qui est certainement le plus hardi de Suisse. A l'intention des collègues qui m'en ont prié à Montreux et de tous les lecteurs de l'« Educateur », voici les principales données sur nos traitements et sur le statut de notre Caisse de pension.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : G. WILLEMIN, Case post. 3, 1200 Genève-Cornavin, tél. (022) 33 49 66

Educateur : J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820, Montreux, Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 20.- ; **ÉTRANGER** Fr. 24.-

1. Traitements des instituteurs (indice 225)

traitement de base	Fr. 14 428.80 à 19 678.80
supplément de logement légal	1 200.—
total pour inst. cél. après 10 ans	20 878.80

Allocations sociales :

allocation de ménage	Fr. 1 200.—
allocation fam. par enf. 360.— à	540.—
allocation d'Etat par enfant	264.—
total pour inst. mariés ayant 1 enf.	22 882.—

Suppléments éventuels :

pour classe nombreuse	Fr. 600.—
pour classe spéciale (m. diplômé)	1 575.—
pour centre urbain (ex. Romont)	
célibataires	1 000.—
mariés sans enfants	1 500.—
mariés avec enfants	2 000.—

2. Traitement des institutrices (indice 225)

traitement de base	Fr. 13 117.— à Fr. 18 367.20
supplément légal de logement	1 000.—
supplément urbain (ex. Romont)	1 000.—

3. Logement

En campagne, le corps enseignant loge généralement dans la maison d'école et paie un loyer ne dépassant pas Fr. 1 500.— pour les célibataires et Fr. 1 800.— pour les mariés, cela en raison des désavantages liés, très souvent, à un appartement situé dans une maison d'école. En ville, les maîtres se logent librement mais reçoivent une indemnité de logement bénévole pour centres urbains.

4. Caisse de prévoyance

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

Cotisation : 8 % + 1 % pour le « pont AVS ».

Age de retraite : femmes 58 ans, hommes 61 ans.

Rente de retraite : 60 % du traitement de base après 35 ans de service.

Pont AVS : En attendant de pouvoir toucher la rente AVS, les retraités touchent de la Caisse de prévoyance un supplément mensuel égal à la rente AVS présumée, soit, la rente simple ou la rente pour couple, selon les cas. Nous payons un supplément de cotisation de 1 % pour financer ce « pont AVS ». Aux maîtres qui prolongent leur activité au-delà de l'âge minimum requis, ce supplément est restitué proportionnellement à la durée de la prolongation.

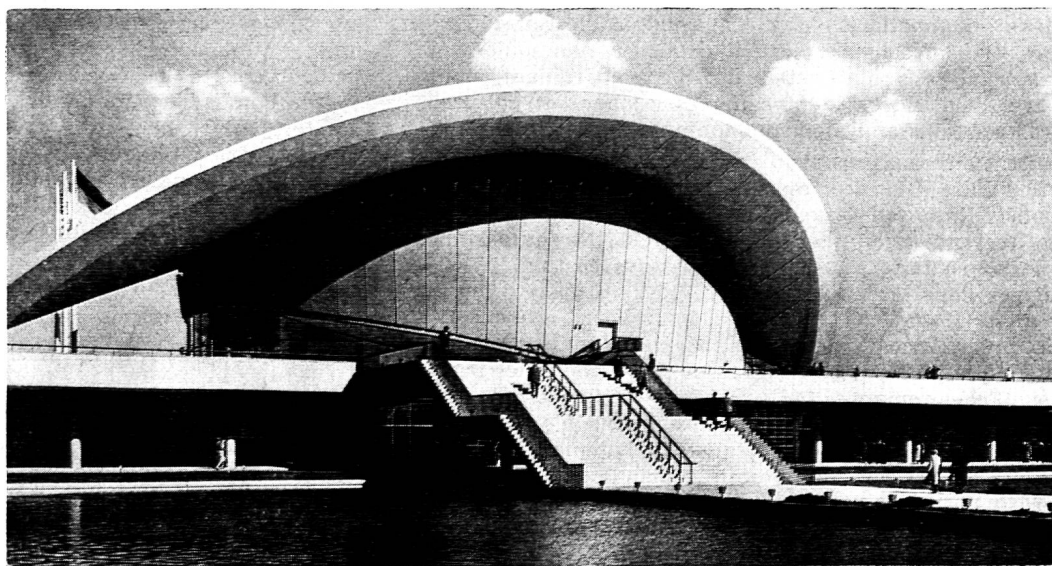
Années possibles : Si un maître devient invalide ou s'il meurt, sa rente ou celle de la veuve n'est pas calculée en fonction des années accomplies, mais en fonction des années de service **qu'il aurait pu accomplir** jusqu'à l'âge de la retraite s'il était resté en fonction.

Par exemple : Un maître devient invalide à 25 ans, après 3 ans d'activité. Il lui aurait été possible d'accomplir plus de 35 ans de service s'il était resté en fonction. Donc il recevra la rente maximum soit le 60 % de son traitement.

Je saisis l'occasion pour remercier les collègues romands qui nous ont communiqué des données qui nous ont permis d'établir une moyenne suisse des traitements qui nous a servi de base pour nos revendications. Je souhaite qu'à leur tour ils puissent bénéficier des comparaisons qui pourraient être tirées des données ci-dessus pour améliorer leur situation. Cette « escalade » pacifique donnera enfin à la profession d'enseignant sa juste valeur.

Alexandre Overney.

Berlin, 25-28 juillet 1966 Congrès de la F.I.A.I.



De tout temps, les Berlinoises ont été très fiers de leur ville et, bien avant la guerre, cet orgueil prenait quelquefois un caractère un peu écrasant tant il s'étalait avec complaisance dans ses monuments publics. La guerre a été terrible pour la ville, dont certains quartiers ont été rasés tandis que partout les dégâts dus aux bombardements ont accumulé les ruines. L'isolement de la ville — je parle de Berlin-Ouest — complètement séparée de l'Allemagne fédérale et la coupure avec l'Est, surtout depuis l'érection, en 1961, du « mur » ont

porté un coup très dur à l'Ouest ; tant au point de vue sentimental — il n'est pas un Berlinoise qui n'ait pas de l'autre côté du mur des parents et des amis qu'il est impossible de revoir — qu'au point de vue économique, la situation est difficile, pleine d'embûches et ne s'améliore guère.

Malgré toutes ces calamités, les Berlinoises d'aujourd'hui ne se sont pas livrés à la fièvre obsidionale ; et avec un courage que l'on peut qu'admirer, ils ont entrepris la reconstruction de leur ville espérant qu'elle re-

prendra un jour son rang de capitale. Leur effort ne se porte pas seulement à reconstruire, mais à développer la métropole et, depuis ma dernière visite, en 1961, la physionomie urbaine a bien changé ; de tous côtés, des constructions géantes de 12, 15 et 22 étages se sont élevées et partout des chantiers de construction creusent dans le sable brandebourgeois pour faire surgir de nouveaux gratte-ciel. Sans doute, il reste encore quelques ruines, bien des immeubles détruits, les débris déblayés, ne sont plus que des emplacements déserts, mais on a l'impression d'être dans une ville vivante, en pleine expansion.

Ce qui fait encore aujourd'hui l'originalité de Berlin, c'est son étendue et l'abondance des espaces libres réservés à l'agriculture, aux forêts et aux parcs, qui occupent la moitié de la surface de la ville ; de l'hôtel à la halle des congrès, j'accomplissais chaque jour une promenade d'une bonne demi-heure à travers le Tiergarten, à travers les bois et les clairières où s'ébattaient les lapins, sans rencontrer ni un véhicule, ni un promeneur.

La Maison des Congrès est une construction d'architecture très moderne, tout entourée de jeux d'eau et de fleurs, à la lisière du Tiergarten ; elle offre toutes les commodités qu'on en peut attendre : vastes salles pour les conférences avec installation de traduction simultanée, salles pour les commissions, locaux pour expositions, restaurant, bureau de poste, etc., sans compter le grand auditorium pour les manifestations importantes et les concerts.

Les participants au congrès de la FIAI étaient particulièrement nombreux cette année, et la délégation allemande était imposante. 24 associations venant de 19 pays étaient représentées et de nombreux auditeurs ont suivi les travaux.

* * *

Les congrès de la Fédération internationale des Associations d'instituteurs sont, depuis leur création, restés fidèles à un certain nombre de traditions : première séance consacrée au message du secrétaire général, une séance laissée aux associations nationales pour exposer leur activité pendant la dernière année, et surtout l'étude d'un ou deux sujets dont l'un doit, autant que possible, se rapporter au développement de la compréhension internationale, enfin, depuis la guerre, une séance d'ouverture et une de clôture en commun avec la Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel (FIPESO). La FIAI suit ces traditions avec souplesse en s'efforçant de les adapter aux conditions du moment.

Nous avons publié dans le « Bulletin » No 27 (5 août), des extraits du Message 1966 de notre collègue R. Michel qui a fait de ce document un véritable rapport moral : il ne se contente pas d'évoquer les activités passées et présentes de la Fédération, mais il tente chaque année d'établir des lignes directrices pour l'avenir immédiat et pour un avenir lointain.

Le message rappelle les travaux que la FIAI a entrepris à la demande de l'Unesco et annonce la prochaine publication d'une brochure rendant compte des sujets traités : 1. L'Asie dans les manuels scolaires en usage dans les écoles primaires de France, du Royaume-Uni, de la République fédérale allemande et de la Suisse. 2. Un projet de programme et une expérience pratique tendant à associer les écoles primaires au projet majeur Unesco sur l'appréciation mutuelle des valeurs de l'Orient et de l'Occident. 3. Un guide à l'usage des écoles primaires désireuses de participer au programme des écoles associées de l'Unesco. Puisse cette brochure

inspirer aux enseignants qui la liront, l'idée de tenter une expérience pratique avec leurs élèves.

Le projet de recommandation BIT-Unesco sur la **condition du personnel enseignant** a mis au point un texte dont on ne saurait surestimer l'importance. Ce document doit être ratifié par une conférence diplomatique. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

* * *

Les **rapports d'activité des associations nationales** offrent toujours beaucoup d'intérêt, mais c'est leur présentation qui donne du souci au secrétariat. Autrefois, chaque association donnait connaissance de son rapport devant le congrès. C'était parfois un peu long et surtout, devant la masse de renseignements qui étaient fournis, les auditeurs avaient tendance à les oublier instantanément. Les rapports ont alors été publiés en temps utile avant le congrès, et, à celui-ci, chaque chef de délégation ajoutait quelques renseignements complémentaires. La procédure donna satisfaction pour un temps, mais bientôt, on s'aperçut que le porte-parole de chaque association répétait en séance ce qui avait été publié ou produisait un second rapport beaucoup plus long que le premier. En s'inspirant de la méthode utilisée par le Bureau international de l'éducation, on mit au point une procédure plus efficace : le secrétariat posait au congrès, à chaque délégation, une question sur un point particulier de son rapport. L'idée fut heureuse, mais on a voulu trop bien faire : les questions furent adressées à l'avance à chaque association et, cette année par exemple, on entendit une série de réponses soigneusement préparées, trop soigneusement préparées car elles duraient longtemps ; quand on doit ouïr 17 réponses en une seule séance, certaines interventions ne doivent pas durer un quart d'heure... ou plus ! Il faudra trouver quelque chose de plus expéditif.

17 associations donc ont adressé un rapport au secrétariat, y compris naturellement la Suisse romande et, pour la première fois depuis la guerre, l'Islande qui entend renouer avec la FIAI, après une longue absence.

Dans son rapport de synthèse, le secrétaire général constate que si les préoccupations de nos associations présentent une grande diversité, on est frappé par la similitude des problèmes qui se posent partout.

Depuis bien longtemps, les revendications concernant les traitements occupent la première place dans les soucis corporatifs et syndicaux. 12 rapports signalent un succès dans ce domaine et indiquent des améliorations, soit comme adaptation des traitements au coût de la vie, soit comme revalorisation de la fonction enseignante. Une bonne part de l'activité des associations est consacrée à ce problème et à ses conséquences : crise de recrutement, disparité des traitements officiels avec ceux qu'offre l'économie privée, dévaluation, etc. D'autre part, on doit remarquer que peu de professions ont un système de rémunération plus compliqué et plus divers, c'est « une jungle remarquablement enchevêtrée », mais partant, on perçoit un sentiment général d'insatisfaction allant jusqu'à la colère et aux menaces de grève.

Un deuxième problème important qui s'impose à l'attention des associations est celui de la réforme scolaire, cité par 10 rapports ; trois tendances s'y manifestent : celle vers l'école unique, celle vers une école moyenne d'observation et d'orientation, enfin celle qui mène à une école multilatérale, la **comprehensive school**. Bien souvent, les associations rencontrent de sérieuses difficultés dans la réalisation de leurs vœux et de leurs

plans et, fréquemment elles se heurtent à l'opposition des commissions gouvernementales. Partout, on met l'accent sur l'importance, pour la formation des jeunes, de l'école maternelle et de l'école primaire, bases de tout l'enseignement ultérieur.

Le troisième problème aigu, c'est l'amélioration de la formation des enseignants, et, dans ce domaine, les revendications se rapprochent beaucoup de celles qui ont été formulées l'an dernier, au congrès de Luxembourg.

La pénurie d'enseignants sévit toujours partout sauf en Italie où l'on propose des mesures destinées à résorber un chômage massif. Enfin règne partout la préoccupation de voir reconnaître aux enseignants une pleine responsabilité en ce qui concerne l'école et le droit pour les associations d'être consultées pour toute décision intéressant l'enseignement.

* * *

Le thème principal de cette année était l'étude de **l'Ecole et le milieu social de l'enfant**. C'est un sujet particulièrement actuel qui renouvelle l'intérêt de nos études et il est bon d'examiner l'influence considérable du facteur social sur le déroulement de la carrière scolaire des jeunes générations. Nos collègues de la FIPE-SO nous avaient proposé ce sujet ; je regrette qu'une séance commune de discussion n'ait pu avoir lieu. 14 associations ont fourni un rapport et la synthèse en était confiée à notre collègue Michel Lasserre, du SNI (France).

Les structures scolaires étant très diverses d'un pays à l'autre, il est difficile d'établir des comparaisons et impossible d'arriver à une synthèse complète. Cependant, on constate que dans tous les pays, « une infime proportion de jeunes issus des milieux sociaux défavorisés accèdent au niveau des études secondaires supérieures et à l'université ». Par exemple, 5 % des étudiants allemands sont fils d'ouvriers, alors que ces derniers représentent le 51,9 % de la population. Cet ordre de grandeur se retrouve dans tous les pays, et si on examine l'enseignement secondaire, le pourcentage des enfants d'ouvriers va en s'amenuisant avec l'élévation du niveau des études. « Un tel phénomène ne peut s'expliquer que par le jeu des sélections successives ».

Le rapport belge (SE), déclare qu'« à l'entrée à l'école, la balance n'est plus égale, le capital héréditaire de chacun des enfants est valorisé ou diminué selon la qualité du foyer. Pour l'enfant, de la naissance à l'âge de 6 ans, les parents et les adultes de son entourage sont ses véritables éducateurs. Ils lui fournissent les formes du langage et les occasions de s'exprimer, lui procurent les jouets qui seront les occasions d'exercer ses aptitudes naissantes, par les déplacements, par les contacts avec les milieux variés, ils lui donnent un capital considérable d'images et de souvenirs et un commencement d'assurance sociale. Les défavorisés manquent de ce soutien et de cet acquis. Ces possibilités de contacts enrichissants continuent à jouer un rôle majeur à travers toute la scolarité et composent une toile de fond, sur laquelle les notions neuves apparaîtront avec l'avantage d'une sorte de familiarité... C'est au moment de l'entrée à l'école primaire qu'il y a le plus d'enfants à sauver, c'est là aussi que l'échec est le plus nocif car il tend à installer l'écopier dès le départ de ses études dans l'acceptation résignée de l'infériorité ou dans la révolte intérieure engendrée par l'accumulation des frustrations ».

Il incombe évidemment à l'école de tenter par tous

les moyens d'atténuer ou d'éliminer les handicaps inhérents au milieu social.

De très nombreuses propositions sont faites pour remédier à ces inégalités constatées : décaler peut-être d'une année l'entrée à l'école — il faudrait l'étudier expérimentalement — associer les élèves à des activités culturelles dont ils ne trouvent l'occasion ni dans leur foyer, ni dans leur quartier, chercher à diminuer par une collaboration active avec les parents les heurts qui détériorent les relations affectives avec ceux-ci, encourager la construction de maisons à des prix abordables pour les familles nombreuses.

Enfin, l'école doit modifier ses structures, « le système rigide de mêmes branches enseignées à tous les élèves d'une classe doit être remplacé par un système beaucoup plus souple où, à côté des branches communes, les élèves d'une même classe pourront choisir de nombreuses tranches à option ». Il faut aussi développer l'enseignement préscolaire, convaincre les parents de leur utilité, introduire dès l'école primaire des cours de perfectionnement pour les enfants dont le vocabulaire est insuffisant, instituer la « longue journée » permettant aux enfants de préparer leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons sous une direction compétente, réaliser une authentique période d'observation et d'orientation.

Seule, la Yougoslavie estime que, dans ce pays, « l'admission à une école particulière ou aux facultés, a pour seul critère les aptitudes des élèves ou étudiants à une éducation complémentaire, et la position matérielle et sociale de leurs parents ne joue aucun rôle dans ce processus ».

Le rapport de synthèse brillamment présenté a fait l'objet d'une discussion animée, au cours de laquelle de nombreux points de vue ont été exposés, que traduisent la diversité des situations sociales et des organisations scolaires dans les pays représentés. Ci-dessous figurent les conclusions qui, discutées en commission et en congrès, ont été adoptées à l'unanimité.

* * *

Les organisations d'enseignants existant dans les pays membres de la FIAI, tel était le titre, non d'un thème d'étude sujet à discussion, mais d'une enquête faite auprès de toutes les associations nationales. La tendance générale, dans tous les pays, est, de la part des enseignants, une prise de conscience des intérêts de la profession et de la nécessité d'une plus grande cohésion aussi bien devant les autorités scolaires que devant l'opinion publique.

Les enseignants sont en général éminemment individualistes et les plans de clivage ne manquent pas : la langue (Suisse, Finlande), l'attitude devant la question confessionnelle ou religieuse (Luxembourg), le sexe (Norvège), les ordres d'enseignement, les intérêts des diverses catégories, les divergences sur la politique syndicale, les conflits personnels, etc.

Il va bien sans dire que, si l'unité est désirable, elle ne constitue nullement un but en soi. Un des rapports belges se demande même si elle est souhaitable. « Un syndicat unique, un parti unique, un chef unique, où cela mène-t-il ? Poser la question, c'est y répondre ». Mais l'unité se justifie si elle aboutit à plus d'efficacité. D'ailleurs cette unité peut se manifester de différentes façons ; la fusion des associations en est une, elle n'est pas la seule, et on en peut trouver beaucoup d'autres qui permettent de travailler en collaboration pour des actions communes qui obtiennent le même résultat.

Cependant une tendance à l'unité se manifeste dans

plusieurs pays. Des représentants des associations norvégiennes, par exemple, « ont préparé les statuts d'une organisation autonome ouverte à tous les enseignants qualifiés, sans égard à leur appartenance politique ou religieuse. Le comité a proposé à l'unanimité de créer le **Norsk Lærerlag**. Ce problème sera posé à toutes les organisations intéressées dans le courant de cet été. Norsk Lærerlag réunirait 20 000 enseignants qualifiés représentant le 90 à 95 % de l'ensemble des enseignants et enseignantes de Norvège ».

Un autre exemple est celui des Pays-Bas dont la Conférence générale du Syndicat des enseignants décidait de réaliser dès le 1er mai 1966 une fusion avec le Syndicat des maîtres de l'enseignement technique. La nouvelle Fédération générale du personnel enseignant groupe en 11 sections tout le personnel des écoles enfantines, primaires, secondaires et professionnelles ; chacune de ces sections est autonome, mais s'interdit d'agir séparément dans les questions de traitements ou celles qui concernent le statut des enseignants.

Constatons encore que partout les associations rassemblent une très forte proportion des enseignants puisqu'elle est estimée de 75 à 98 %.

* * *

La CMOPE (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante) a des soucis financiers. Les cotisations de ses membres ne représentent qu'une minime proportion de ses ressources, celles-ci étant fournies pour leur plus grande partie par des fondations américaines. Pour pallier à cet inconvé-

nient, la Confédération mondiale envisage d'augmenter les cotisations de 15 ct suisses par membre de 1967 à 1969 (elles sont actuellement de 10 ct), et de 20 ct dès 1970. La répartition entre la CMOPE et ses fédérations constituantes est aussi modifiée. Le Congrès de Séoul a dû ratifier ces dispositions.

Seuls, le secrétaire général et le trésorier étaient en réélection. R. Michel et G. Willemin ont été confirmés dans leurs fonctions. Le président, M. Crec (Ecosse) qui a remarquablement dirigé les débats ne voit son mandat se terminer que l'an prochain.

Le nouveau bureau exécutif comprendra les représentants de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre qui disposent chacune d'un siège permanent, du Danemark, de l'Islande, de l'Italie (SNASE) et de la Tunisie.

La délégation de la SPR était formée d'A. Veillon, de F. Barbey et de Mme Lasueur.

L'ordre du jour de nos congrès est toujours extrêmement chargé. Il ne permet guère des excursions touristiques nombreuses, ni des réjouissances prolongées : une soirée a été consacrée à une réception par le Sénat de Berlin, et un après-midi a permis une visite rapide de quelques quartiers de la ville avec la vision du « mur », toujours aussi sinistre, visite terminée par une promenade en bateau sur le Wannsee et un repas à Tegel.

Nos collègues berlinois avaient organisé le congrès à la perfection. Qu'ils soient remerciés et de leurs efforts et de l'aménité de leur accueil.

G. W.

Résolution sur l'école et le milieu social de l'enfant

Le congrès affirme à nouveau que tous les enfants ont droit à une instruction gratuite à tous les degrés, selon le seul critère de leurs capacités.

Le Congrès constate que les jeunes issus des couches sociales les moins favorisées ne sont pas représentés en proportion de leur importance numérique au niveau des études secondaires et à l'université.

Le Congrès constate pourtant que dans ces mêmes couches sociales un grand nombre d'élèves seraient susceptibles de suivre avec profit ces études et que, en conséquence, l'école doit apporter un correctif aux insuffisances du milieu culturel familial.

Le Congrès souhaite que les gouvernements, les parents et les enseignants rejettent l'idée que le niveau intellectuel des enfants et leurs possibilités d'accès aux différentes étapes ultérieures de l'enseignement soient déterminées une fois pour toutes.

Le Congrès affirme que la société doit assumer les responsabilités qui lui incombent pour assurer l'égalité des chances de l'enfant devant l'éducation ; il convient de mettre en place des dispositions destinées à corriger aussi largement que possible les handicaps socio-économiques dont sont victimes les enfants, en particulier l'application de mesures matérielles pour réaliser une véritable démocratisation à tous les niveaux de l'enseignement :

- gratuité des études ;
- construction de locaux scolaires adaptés ;
- aide financière aux étudiants ;
- amélioration de l'habitat.

En vue de favoriser les débuts de la vie scolaire de

l'enfant, le Congrès préconise, notamment, une politique d'extension de l'enseignement préscolaire, une réduction des effectifs dans toutes les classes, l'institution de classes de rattrapage à tous les niveaux, l'organisation de séances de travaux pratiques dirigés, le développement des œuvres post et périscolaires, l'adaptation permanente des méthodes pédagogiques et la formation de maîtres hautement qualifiés en nombre suffisant.

En vue de faciliter l'accès des élèves dans les classes de l'enseignement secondaire, le Congrès réclame l'institution d'un véritable cycle d'observation et d'orientation pour tous les enfants et l'harmonisation des étapes successives de la scolarité.

Le Congrès s'élève contre tout système instaurant une conception exclusivement utilitaire et étroite dans la formation professionnelle des jeunes et entend préserver la valeur d'un enseignement de culture, source d'émancipation et de progrès humain.

Constatant que, dans tous les pays, l'opinion publique accorde un intérêt croissant aux problèmes de l'éducation, le Congrès invite tous les éducateurs regroupés au sein de la FIAI, guidés par l'unique souci de sauvegarder l'avenir des jeunes, à se faire les propagandistes de leurs thèses désintéressées et appelle toutes ses organisations adhérentes à établir ou à amplifier une collaboration étroite avec les parents d'élèves et les groupes sociaux préoccupés des mêmes intentions généreuses afin de créer le climat d'opinion favorable à une réelle démocratisation de l'enseignement.

vaud

Communication du bulletinier

Pour la chronique vaudoise des 9, 16 et 23 septembre, nos correspondants voudront bien adresser leurs textes au secrétariat SPV, Allinges 2, Lausanne.

Croix-Rouge suisse de la Jeunesse

Un cours suisse — le sixième du nom — est organisé du lundi 10 octobre au mercredi 12 octobre à Heiden (St-Gall) par le Comité Croix-Rouge Jeunesse de ce canton. Il est réservé aux enseignants suisses et s'intitule :

« Erziehung zum helfen »

Les exposés sont donnés en allemand, mais les participants s'expriment dans leur langue maternelle.

Sujets : « Aktive Gesundheitserziehung, ein dringliches Postulat », « 20 Themen zur Gesundheitserziehung in der Schule », « Didaktische Probleme » et « Zivilisationskrankheiten — Wie wappnen wir unsere Schüler dagegen ? ».

Coût : 30 francs. Les frais de transport sont remboursés.

Inscriptions : jusqu'au 24 septembre auprès de Mme Marta Hohermuth, St. Georgenstr. 167a, 9011 Saint-Gall.

Notre collègue R. Joost, chemin du Platane 1, Prilly (tél. 021/24 60 00) donnera volontiers de plus amples détails aux intéressés.

jfr.

Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille

Au cours de son assemblée du 25 juin 1966, l'Association des maîtresses de travaux à l'aiguille a renouvelé son comité comme suit :

Présidente : Mme Jacqueline Monachon, chemin du Cerisier 9, 1004 Lausanne, tél. (021) 25 83 86 ; vice-présidente : Mlle Gabrielle Roy, Corseaux ; secrétaire : Mlle Lily Jeanmonod, Grandson ; caissière : Mlle Viollette Guisan, Lausanne ; suppléante : Mme Elisabeth Dupuis, Morges.

Avec nos vœux les meilleurs pour l'activité future de ce nouveau comité ; il attend d'ailleurs le retour de vos questionnaires, Mesdames et Mesdemoiselles les maîtresses de travaux à l'aiguille : c'est ce que vous rappelle l'article ci-dessous...

jfr.

Les aiguilles qui tranquilisent

C'est le titre d'un article paru dans l'« Express » qui intéresserait toutes celles dont le métier ne se conçoit pas sans ce tranquillisant redoutable.

Couture-tricot, art féminin par excellence, qui, pour être enseigné à l'heure actuelle, demande une attention accrue. Si les petites filles y trouvent de l'attrait, la plupart de leurs aînées ne se sentent guère attirées par ce passe-temps, tant la demande d'autres travaux est impérative. Il n'en reste pas moins qu'à certaines périodes, les adolescentes se sentent un furieux besoin d'employer leurs doigts. Ces derniers occupés, la pensée disponible permet d'écouter, de réfléchir, de faire le point, de vivre.

En ces temps de réforme, il est utile de répéter à quel point une occupation aussi fondamentale, garde toute

sa valeur. Son pôle d'attraction a changé, la couture-loisir et le tricot-loisir remplacent désormais la couture et le tricot « obligation ». Que toutes celles qui enseignent ces arts féminins ne l'oublient pas : coudre et tricoter = créer, procure du bonheur.

Ce n'était qu'un préambule adressé aux maîtresses de travaux à l'aiguille qui s'apprêtent à remplir le questionnaire distribué lors de l'assemblée de juin dernier. Nous prions chacune de donner son avis sur le programme en cours et de formuler quelques suggestions en vue de modifications éventuelles.

Les questionnaires remplis sont à envoyer pour le 1^{er} octobre à Mme J. Monachon, chemin du Cerisier 9, 1004 Lausanne.

AVMG - Tournoi de football en salle

Ce tournoi est ouvert à tous les membres du corps enseignant primaire ou secondaire.

Organisateur : Charles Hertig, membre de notre équipe nationale et maître de gymnastique à Lausanne.

Lieu et date : collège de l'Elysée, Lausanne, le mercredi après-midi 21 septembre.

Quelques règles :

— 4 joueurs dont un gardien (trois remplaçants au maximum) ; les changements peuvent s'effectuer à chaque arrêt de jeu.

— Durée des matches : 2 fois 7 minutes.

— Tirs au but seulement dans une zone de 6 mètres devant la cage. Tout fort tir au but en dehors de la zone est sanctionné : trois fautes = un pénalty.

— Corners, mais pas d'arrêt de jeu pour les sorties en touche sur les longs côtés de la salle. (Utilisation des renvois du mur).

Inscription des équipes jusqu'au 16 septembre dernier délai, auprès de Charles Hertig, Sauges 28, Lausanne, tél. 24 22 09.

AVMG - Courses d'orientation scolaires d'automne

La course d'orientation, sport encore mal connu chez nous, a gagné de nombreux adeptes dans nos classes ces trois dernières années. En effet, ce n'est pas moins de 2500 élèves qui ont pu profiter des différentes organisations régionales. Devant ce magnifique succès, l'AVMG pense porter à sept le nombre des courses qui se dérouleront un mercredi après-midi d'octobre.

Les parcours, réservés aux écoliers et écolières de 12 à 16 ans avec une catégorie spéciale EPGS, seront techniquement simples. (Ni coordonnées, ni boussole.)

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au responsable de votre région qui vous enverra circulaires d'information et bulletins d'inscription :

Lausanne : P.-A. Bichsel, chem. d'Entre-Bois 55 ;
Yverdon : D. Jan, Général-Guisan 7 ;
Vevey : J. Riond, Baugy-sur-Clarens ;
Broye : P. Marchetti, chem. de Gravenau, Avenches ;
Morges : Ch. Zardy, rue de Lausanne 57 ;
Echallens : maître de gymn., collège secondaire ;
Ste-Croix : R. Jaccard, rue du Midi 1.

Pour l'AVMG, le chef technique : D. Jan.

Permanence des nombres en couleurs

Vendredi 16 septembre, collège de Floréal, Lausanne, de 16 h. 30 à 18 h. 30.

Le groupe.

AVMG

Comment enseigner la course d'orientation à l'école

Leçon démonstration avec 25 ou 30 élèves filles et garçons de 12 ans. Mercredi 28 septembre.

Programme de la leçon : utilisation du matériel - organisation de la leçon - exercices de lecture de carte sans boussoles - jeux de plein air.

Tenue : habits pour marche en forêt, bons souliers bas ou pantoufles de gymnastique.

Rendez-vous : terminus supérieur du funiculaire du Mont-Pèlerin sur Vevey, à 14 h. 10. Fin du cours à 17 heures.

Ce cours est ouvert à tout membre du corps enseignant primaire ou secondaire. L'AVMG prend à sa charge la moitié des frais de déplacement de ses membres.

Inscription par écrit auprès de l'organisateur : Roger Yersin, Rolliez 12, 1800 Vevey, **jusqu'au samedi 17 septembre dernier délai.** Il faut un minimum de 10 inscriptions dans les délais pour que le cours ait lieu.

A propos de gymnastique

Nous avons eu connaissance de la lettre ci-dessous et la publions à votre intention. Nous connaissons et apprécions les efforts déployés par M. Perrochon pour une cause qui lui est chère. Nous espérons que ses lignes trouveront un écho favorable auprès de collègues et que ces derniers seront nombreux à s'inscrire au cours projeté.

jfr

Monsieur le Président et Messieurs,

Depuis que nous avons tenté, à Lausanne, de donner chaque semaine une leçon de gymnastique à des groupes de personnes âgées, les demandes affluent pour que nous organisions de nouveaux groupements.

Ce sont en général les paroisses qui font appel à nos services et nous voyons le moment venir où nous serons débordés.

Il semble donc bien que ces séances de mouvements adaptés à l'âge et à la psychologie des personnes âgées répondent à un besoin réel. C'est pourquoi nous nous proposons de faire un effort pour répondre aux demandes qui nous sont adressées. Nous organiserons à cet effet, en octobre, un cours de **formation de moniteurs**, cours d'orientation, d'information, et verrons à cette occasion comment nous pourrions organiser le tout sur le plan cantonal.

Les personnes que cette activité pourrait intéresser voudront bien préalablement s'inscrire au Département de l'instruction publique, inspection de la gymnastique, jusqu'au **15 septembre 1966**. Elles recevront ensuite directement toutes indications utiles.

Nous vous serions reconnaissant, Monsieur le Président et Messieurs, de donner connaissance de ces lignes à vos sociétaires.

Nous vous en remercions par avance et vous prions d'agréer l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

L'inspecteur cantonal de la gymnastique :
L. Perrochon.

Assurance maladie-accidents : Collectivité SPV

La SVRSM (Société vaudoise et romande de secours mutuels) nous a communiqué le 19 août, le texte de la convention renouvelée entre la SPV et elle-même. Nous pensons utile de donner à nos lecteurs les dispositions générales de ce contrat approuvé par l'OFAS et « patronné » en quelque sorte par le Département de l'instruction publique. Il a été nécessaire, en effet, d'obtenir la signature de M. J.-P. Pradervand pour que la nouvelle convention annule la « franchise » rendue quasi obligatoire par la nouvelle LAMA.

Nous remercions M. le chef du Département d'avoir spontanément accepté de nous accorder son appui en cette circonstance, et nous livrons à nos collègues l'analyse et les conseils du secrétaire-caissier de la collectivité SPV.

Le Comité central SPV.

L'assurance conclue avec la SVRSM (Société vaudoise et romande de secours mutuels) répond aux exigences croissantes de la médecine moderne et offre une gamme de possibilités s'adaptant aux moyens financiers des membres de la SPV.

Voici un extrait de la convention :

I. Risques assurés

1. a) Frais médicaux au 90 %, sans franchise, calculée d'après le tarifs conventionnel.

b) Frais pharmaceutiques au 90 % pour les médicaments recommandés par le Conseil fédéral.

c) Fr. 1000.— par année et par assuré pour les spécialités hors-liste, payables au 90 %.

d) Forfait hospitalier de Fr. 22.— par jour.

e) Indemnité au décès de Fr. 100.—.

2. Indemnité complémentaire d'hospitalisation minimum Fr. 8.— par jour.

Cotisations mensuelles

D = sans accidents C = maladies et accidents

Hommes	9.60	10.55
Femmes	10.55	11.60
Adolescents	7.—	7.70
Adolescentes	7.70	8.45
Enfants	—.—	7.—

Pour le complément d'hospitalisation obligatoire et minimum de Fr. 8.— par jour, il convient de majorer les cotisations ci-dessus de Fr. 1.20 par mois dans la première colonne (cat. D) et de Fr. 1.60 dans la deuxième colonne (cat. C).

3. Hospitalisation en privé

Pour les séjours en chambre privée ou en clinique, les prestations ci-dessus sont loin de couvrir tous les frais (qui oscillent souvent entre Fr. 90.— et Fr. 120.— par jour). Il est possible d'assurer une **indemnité complémentaire d'hospitalisation** allant jusqu'à Fr. 100.— par jour.

Cotisations mensuelles (G - H)

Par tranches de Fr. 10.—

Hommes et femmes : Fr. 1.50 par mois en cat. L
Fr. 2.— par mois en cat. C

N.B. Les montants dépassant Fr. 50.— par jour ne sont payés que pendant les 30 premiers jours de l'hospitalisation (les plus coûteux).

4. Assurance complémentaire pour frais de guérison (N - O)

Cette assurance n'est valable qu'en cas d'hospitali-

sation. Elle sert à couvrir la différence entre le remboursement normal, sur la base du tarif médical cantonal, et le montant réel des factures.

Par frais médicaux, il faut entendre :

- la note du médecin,
- la note de l'assistant,
- la note de l'anesthésiste,
- les analyses ordonnées par le médecin pendant la période d'hospitalisation,
- les frais de salle d'opération figurant sur la facture de la clinique.

Tarif N - O

Primes mensuelles par tranches de Fr. 100.—

	avec accidents	maladie seule
Femmes	0.55	0.50
Femmes	0.55	0.50

Dans la catégorie d'assurance N6, par exemple, le chiffre 6 représente les centaines de francs assurés.

5. Exemple d'assurance combinée préservant l'assuré de risques exagérés en cas d'hospitalisation en privé

	maladie seule	maladie et accidents
Hommes	D Fr. 9.60 H30 4.50 O 8 3.60	C Fr. 10.55 G30 6.— N 8 4.—
Prime mensuelle totale	Fr. 17.70	Fr. 20.55
Femmes	D Fr. 10.55 H30 4.50 O 8 4.—	C Fr. 11.60 G30 6.— N 8 4.40
Prime mensuelle totale	Fr. 19.05	Fr. 22.—

II. Durée des prestations :

Frais ambulatoires : durée illimitée.

Frais d'hospitalisation : 720 jours dans 900 jours consécutifs.

III. Admission dans la collectivité SPV :

Obligation d'être membre de la SPV. Le conjoint et les enfants peuvent en faire partie si le membre de la SPV en fait partie préalablement. Pas de stage. Pas de finance d'entrée. A la retraite, l'affiliation continue.

Il existe d'autres possibilités d'assurance (indemnité journalière, différée, etc.).

IV. La Caisse alloue en outre des prestations en cas de cure de bains, de tuberculose, d'accouchements, etc. Mais elle limite certaines autres prestations (en G-H, par exemple, les maladies mentales ne sont indemnisées qu'à 50 %). Le détail de ces prestations et leurs limitations dans certaines catégories d'assurance sont notifiés dans les conditions générales d'assurance que l'assuré peut se procurer au bureau central de la société.

Le secrétaire-caissier de la collectivité SPV soussigné est à la disposition des membres de la SPV pour tout renseignement complémentaire.

Fernand Petit, Gottettaz 16, 1012 LAUSANNE.

Conservatoire de Musique de Neuchâtel

Faubourg de l'Hôpital 106

Subventionné par l'Etat et la ville de Neuchâtel
Classes de professionnels et d'amateurs
Entrée en tout temps Directeur : Roger Boss

genève

Mise au point concernant l'affaire scolaire de Chancy

(envoyée à la « Tribune de Genève » et à « La Suisse », le 5 septembre)

Les déclarations de M. Armand Christe, directeur de l'enseignement primaire, dans la « Tribune de Genève » du 2 courant commandent la mise au point suivante :

1. Si les auteurs du Livre blanc sur l'affaire Albert Spring lient « deux choses » tout à fait différentes — la moralité de l'instituteur d'une part, et les faits pour lesquels il serait administrativement fautif, d'autre part — c'est afin de détruire les accusations mensongères de ceux qui l'avaient taxé d'exhibitionniste.

2. M. Armand Christe qualifie de « fautes administratives » les baignade (au singulier !) et douches auxquelles maître et élèves ont participé nus. Cette prise de position nous dicte plusieurs considérations :

a) Les garçons intéressés avaient informé leurs parents, et ils avaient obtenu d'eux un consentement oral.

b) Ces mêmes parents donneront à l'instituteur leur accord écrit lorsque, dix-huit mois plus tard, deux familles (dont les enfants ne se rendaient pas aux douches) se sentiront tardivement choquées.

c) Dans les clubs de sport genevois, de telles séances de douches réunissent moniteurs et jeunes garçons sans que leur pudeur n'ait jamais été mise en péril.

d) De plus, le jugement que porte M. Christe sur ce

problème ne peut constituer qu'une opinion personnelle, puisqu'il est soulevé pour la première fois, et que, par conséquent, nulles dispositions ne le règlent.

3. A propos des leçons d'initiation sexuelle, dont M. Christe affirme qu'elles ne sont pas prévues au plan d'études de l'enseignement primaire genevois, et qu'elles ont été données avec peu de tact, nous affirmons :

a) Qu'il ne s'agissait pas de véritables leçons imposées par le maître, mais que celui-ci saisissait l'occasion d'une question d'un élève pour répondre avec le plus de clarté possible, sans oublier la sensibilité de son jeune auditoire.

b) Que la seule véritable leçon d'éducation sexuelle a été donnée aux élèves de M. Spring par un spécialiste mandaté par le Département de l'instruction publique : M. le Dr Dottrens.

c) Que M. S. a répondu aux questions de ses élèves de manière sensible et mesurée, ainsi que M. Jacques Delétraz, inspecteur d'écoles, recommandait de le faire dans les lignes suivantes, tirées de la « Tribune de Genève » du 6 février 1963 : « L'instituteur, pour sa part, peut être appelé aussi à répondre à des questions de ses élèves. Il faut qu'il collabore avec les parents dans ce domaine comme dans les autres. »

d) Que de plus, dans sa lettre du 15 août 1966 notifiant à M. S. son transfert, M. André Chavanne laisse dans l'ombre les initiatives de l'instituteur en matière d'éducation sexuelle.

4. Enfin, le directeur de l'enseignement primaire reproche à M. S. des excès dans l'application de la méthode Freinet. Cela constitue un grief nouveau, que nous ne comprenons pas, cela d'autant que, ces deux dernières années, le DIP a confié une partie de la formation pratique de neuf futurs instituteurs à M. S., et que les rapports d'inspecteurs n'ont jamais contenu de critique ; au contraire, M. Mathil, inspecteur de l'école, aux promotions 1966, n'adresse que des louanges à cet instituteur méritant tant sur le plan des méthodes d'en-

seignement (techniques Freinet) que sur le plan de l'éducation.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à ce document, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de notre parfaite considération.

Société pédagogique genevoise - SPG :

Le secrétaire :
E. Fiorina.

Le président :
J.-J. Maspéro.

neuchâtel

† Gaston Delay

C'est avec une grande peine que nous avons appris le décès de notre ancien collègue, M. Gaston Delay, survenu à Genève le 16 juillet 1966. M. Delay avait quitté Couvet, il y a quelques mois, pour s'établir à Vernier, se rapprochant ainsi de son fils et ne laissant à Couvet que des amis et connaissances. Retraité depuis 1959, notre collègue se dévoua beaucoup dans le domaine public et en juin 1960, il accepte d'être président de commune, tâche lourde qu'il occupa pendant trois ans. Il fit partie de nombreux comités et commissions, dans lesquels il donna des avis sages et compétents. Violoniste et musicien doué, M. Delay jouissait beaucoup de cet art merveilleux, qu'il partagea de longues années avec son épouse, excellente pianiste.

Nous nous souviendrons de lui particulièrement comme collègue et membre de la SPN, dont il fit partie de nombreuses années. Il fut président romand et conduisit les débats du 28e Congrès de la SPR à Neuchâtel, en juin 1954. Il était heureux quand il pouvait évoquer ses nombreux souvenirs. Mais ces dernières années l'ont vu décliner physiquement et moralement. Cela faisait peine de le rencontrer dans les rues de ce village qu'il a aimé, pour lequel il s'est dévoué, où ceux qu'il avait enseignés avec une grande conscience l'oubliaient. Il nous laisse l'image d'un collègue perdu dans sa solitude, collègue que l'on n'a peut-être pas assez entouré pendant sa retraite, dont il n'a malheureusement pu profiter longtemps.

M. M. Coulot.

Comité central - Assurance maladie

Dans sa dernière séance, à la veille des vacances, le Comité central a examiné avec MM. Duvoisin de la Caisse-maladie « Fraternelle de prévoyance » et Dutoit de la Caisse-maladie et accidents « Chrétienne sociale suisse » un projet de contrat collectif au bénéfice des membres SPN et de leur famille.

Lorsqu'il aura été mis tout à fait au point, ce projet sera publié in extenso. Signalons toutefois, que ce contrat, à l'instar de celui dont peuvent déjà jouir les membres syndiqués par l'intermédiaire de la VPOD, présente plusieurs avantages sur une adhésion privée à une caisse-maladie. Nous nous bornerons aujourd'hui à en citer quelques-uns.

— Tous les membres de la SPN peuvent y adhérer, avec leur famille (femme et enfants) aux mêmes conditions quel que soit leur âge, sans finance d'entrée ; (limite : 65 ans),

— les frais médicaux et pharmaceutiques sont payés à 100 %, sans franchise ;

— les médicaments hors liste sont pris en charge jusqu'à concurrence de 200 francs par cas ;

— en cas d'hospitalisation, les frais médicaux sont couverts à 100 % plus un forfait journalier de 15 fr. ;
— la durée des prestations est illimitée pour les traitements ambulatoires, pour les traitements hospitaliers, elle est de 720 jours dans l'espace de 900 jours consécutifs ;

— des indemnités complémentaires d'hospitalisation, et une assurance complémentaire d'hospitalisation, et une assurance complémentaire de frais de traitements hospitaliers (traitements en clinique ou en privé) sont prévues moyennant des surprimes ;

— le versement d'indemnités journalières, à partir du 361e jour de maladie pour les membres de la société, ou du 1er jour pour les membres de la famille du sociétaire constitue une possibilité s'ajoutant au contrat de base ;

— le risque accident est couvert subsidiairement pour les frais médicaux et pharmaceutiques ;

— les cotisations mensuelles, pour le contrat de base, sont de : hommes : Fr. 12.60 ; femmes : Fr. 13.70 ; adolescents (19 et 20 ans) : Fr. 9.— ; enfants : Fr. 3.50.

G. B.

Revalorisation matérielle

Dans ses prochaines sessions des 5 et 26 septembre, le Grand Conseil neuchâtelois examinera et prendra position sur le projet de revalorisation des salaires servis aux titulaires de fonctions publiques que lui présentera le Conseil d'Etat.

Il y a quelque temps déjà que nous attendions les propositions du gouvernement. Si elles se sont fait attendre, c'est que ce dernier attendait, pour établir un projet, de connaître le résultat financier de l'exercice 1964-1965, et d'être en possession des conclusions du rapport du Dr Kayser relatif à la réorganisation de la caisse de pensions.

Nos organes professionnels et syndicaux ont pris les devants et grâce au travail acharné et approfondi du cartel cantonal VPOD et de son secrétaire fédératif, W. Schupbach, nos propositions tendant à atteindre, voire à dépasser la moyenne de 16 cantons suisses étaient en temps utile entre les mains du Conseil d'Etat.

Du projet qui sera soumis au Grand Conseil, nous ne relèverons que les chiffres intéressant les enseignants primaires et préprofessionnels. Selon une décision antérieure des autorités, une partie des allocations communales (dites de résidence), soit 600 francs sera englobée dans le traitement nouveau.

Classe 15a à 13a : institutrice primaire, maîtresse spéciale B, minimum : 14 520.—, maximum : 21 360.—.

Classe 13a à 11a : institutrice préprof., maîtresse spéciale A, instituteur primaire, maître spécial B, minimum : 15 960.—, maximum : 22 800.—.

Classe 11a à 9a : instituteur préprof., maître spécial A, minimum : 17 400.—, maximum : 24 240.—.

Le projet prévoit également une modification du système d'acquisition des hautes paies. Jusqu'ici, il fallait attendre 17 ans pour être au bénéfice du salaire maximum. Désormais, la progression se fera en 10 ans, après une année d'attente, à raison d'une tranche de 540 fr. par année, plus deux primes dites de promotion de 720 francs chacune après la 6e et la 11e année de service.

Comme cette revalorisation entraîne pour l'Etat une dépense d'environ 6 millions de francs, en vertu du référendum financier obligatoire, c'est finalement le peuple qui sera appelé à se prononcer. La votation populaire est fixée au 16 octobre, en même temps que deux consultations fédérales.

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est prévue pour le 1er janvier 1967.

Il n'y aura pas de cotisations de rappel pour la caisse de pensions.

A première vue, nous pouvons constater que les chiffres proposés présentent une amélioration sensible mais indispensable de notre situation. Le recrutement du règlement d'application et la mise sur pied est étroitement lié aux conditions matérielles offertes. C'est un premier pas vers une revalorisation morale de la profession.

Nous pensons que nos autorités en sont conscientes, et c'est avec intérêt et confiance que nous suivrons les débats du Grand Conseil.

Mais le peuple, lui, se rend-il compte de la gravité de la situation actuelle? C'est à lui qu'il nous appartient de faire comprendre, au cours de la campagne qui précédera la votation, qu'il ne s'agit pas que d'une augmentation de salaire, mais bien de l'avenir de l'édifice scolaire neuchâtelois. Quant à la revalorisation morale, elle devra trouver sa place dans l'aménagement du règlement d'application et la mise sur pied du tant attendu statut des enseignants.

G. B.

Section du Locle

La section du Locle a été frappée pendant les vacances par le décès de deux anciens et estimés collègues.

Mlle Julie Dubois, décédée à l'âge de 75 ans, enseigna plus de quarante ans dans les écoles de la ville. Elle commença sa carrière aux Replattes, puis parcourut, en ville, tous les degrés de l'enseignement primaire. Fille d'un ancien directeur des écoles primaires, cette institutrice a laissé, par son enseignement clair, méthodique et chaleureux, des marques durables chez les nombreuses volées d'élèves qu'elle a dirigées. L'âge de la retraite venu, elle accepta encore d'accomplir quelques remplacements.

En dehors de son activité professionnelle, Mlle Dubois a donné beaucoup de son temps et de son cœur à diverses œuvres scolaires et à l'Eglise réformée dont elle était un membre fidèle et convaincu. Sa carrière et ses diverses activités peuvent se résumer en quatre mots : conscience, fidélité, dévouement et générosité. Mlle Dubois fut également une collègue appréciée. Membre de la SPL, elle fut proclamée membre honoraire lors de sa retraite.

M. Charles-Bernard Jeanneret, décédé à l'âge de 87 ans, fit ses premières armes à Montalchez, puis passa toute sa carrière, plus de cinquante ans au collège des Monts-sur-Le Locle. Cet éducateur marqua

de sa personnalité de très nombreux élèves, les rendant attentifs à la beauté et à l'harmonie de ce Jura qu'il aimait particulièrement. Aquarelliste de talent, il a laissé de nombreuses œuvres exprimant cet amour du Haut-Pays. Pendant près de seize ans, il fut président de la Société des Beau-Arts du Locle, et conservateur du musée. Il organisa de nombreuses expositions afin de faire connaître au public les peintres de la région, et contribua à l'enrichissement des collections du musée. Peintre, musicien et chanteur, il fut également un animateur de la Société de musique.

G. B.

Félicitations à Mlle Marie-Jane Bôle, institutrice au Locle, et à M. André Butikofer, directeur des Ecoles du Locle, qui ont fêté leurs 25 ans de service dans les écoles neuchâteloises.

G. B.

CEMEA Groupement neuchâtelois

Nous avons le plaisir de vous convier à notre prochain week-end consacré à la

photographie

Au cours de ce week-end nous installerons un laboratoire simple qui nous permettra de nous familiariser avec les techniques de base de la photographie dans le but d'une retransmission pour de grands enfants.

Renseignements :

Dates du week-end : 10 et 11 septembre.

Lieu : Château de Vaumarcus.

Matériel personnel : De quoi prendre des notes. Il n'est pas nécessaire de se munir d'un appareil de photo.

Nourriture : Chacun apporte de quoi confectionner des pique-niques collectifs.

Logement : Au château où vous trouverez des couvertures.

Prix : 6 francs pour les membres, 8 francs pour les non-membres.

Remarque : Le nombre des participants à ce week-end sera limité.

Inscriptions auprès de Jean-Jacques Clottu, instituteur, Gorgier.

Guilde de travail - Technique Freinet Groupe neuchâtelois

Un week-end de travail aura lieu les 24 et 25 septembre à la colonie de vacances de Bellevue, sur Bevaix.

Les collègues intéressés sont priés de s'inscrire auprès du soussigné en précisant la technique à laquelle ils donnent la préférence.

1. Lecture naturelle (degré inférieur).
2. Texte libre et journal scolaire.
3. Conférences et enquêtes.
4. Moyens audio-visuels.
5. Activité artistique libre.
6. Calcul vivant et bandes programmées.

Le stage débutera à 15 h. et se terminera dimanche vers 16 heures. Les ateliers seront dirigés par des collègues vaudois.

Les participants recevront confirmation et des précisions concernant l'hébergement et le ravitaillement.

Les frais par personne n'excéderont pas Fr. 8.—.
S'inscrire dès que possible.

M. Robert, Neuchâtel, Charmettes 13, tél. 8 18 57.

A l'Ecole normale d'instituteurs, Porrentruy

Le 9 juillet, l'Ecole normale fermait ses portes en vue du répit des vacances d'été, après un trimestre d'été court, mais laborieux.

L'année dernière, la 1re classe n'avait pu accomplir la traditionnelle course alpine en raison des mauvaises conditions météorologiques. Celle-ci a pu se faire cette année sous la conduite de MM. R. Droz, maître de travaux manuels, et J.-L. Joliat, maître de culture physique, qui ont conduit les IIe et Ire classes réunies à Gfallap - Les Haudères - Cabane des Vignettes - Pigne d'Arolla - Cabane des Dix - Pralong, selon un itinéraire conforme aux exigences de l'EPGS. C'est également dans le cadre de cette organisation qu'eurent lieu, cette année — heureuse innovation — des exercices d'alpinisme exécutés sous la surveillance de guides particulièrement compétents. Cette course a été un plein succès.

Depuis le 11 juillet, l'Ecole normale héberge, une fois de plus, un cours de langue française placé sous l'égide de la Société de travail manuel et de réforme scolaire du canton de Berne, auquel participent 26 instituteurs et une institutrice de l'ancien canton. L'enseignement y est donné par MM. J.-Cl. Joye, Dr ès lettres, professeur à l'Ecole normale, et P. Pulver, instituteur, l'organisateur du cours. Nous croyons que tous les participants, qui font alterner la classe avec des excursions dans le pays, et même hors frontière, apprécient l'occasion qui leur est donnée d'entrer en contact non seulement avec la langue française, mais encore avec le pays d'Ajoie et le Jura.

Une fois encore, M. J.-Cl. Bouvier, lic. ès sciences, professeur de sciences naturelles à l'Ecole normale, a pris en main la direction d'un « camp de biologie » sur les rives du Doubs (Les Rosées), où il a groupé une équipe de volontaires (élèves et anciens élèves de l'Ecole normale) qui s'adonnent à une étude systématique de la faune, de la flore, bref, du milieu biologique de ce point de notre belle rivière. Nos biologistes vivent sous la tente en « camping intégral » et, guidés par leur maître, ils sont en train de rassembler des observations qui, sans aucun doute, seront de nature à enrichir considérablement nos connaissances écologiques sur le joyau de nos cours d'eau.

Cependant, l'événement capital du trimestre écoulé aura été la visite de M. le conseiller d'Etat S. Kohler, directeur de l'Instruction publique qui, accompagné de ses services a pris contact avec l'Ecole normale et l'Ecole cantonale afin de provoquer la solution définitive au lancinant problème des locaux qui, depuis tant d'années, paralyse l'évolution de ces deux établissements.

Souhaitons que tant d'honnêtes efforts aboutissent enfin, et rapidement, à la construction d'une nouvelle école normale qui aura pour conséquence la reconstitution, au bénéfice de l'Ecole cantonale, de l'admirable unité de « l'ancien Collège ». De nouvelles déceptions, en la matière, s'avèreraient insupportables.

Cours de perfectionnement de dessin technique

Placé sous les auspices de la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire, un cours de perfectionnement de dessin technique s'est donné dans les locaux de l'Ecole professionnelle de Moutier du lundi 4 au samedi 9 juillet. Placé sous la direction de M. René Oswald, maître professionnel à Delémont ce cours d'une semaine a réuni 12 participants.

En septembre 1964, les électeurs du canton de Berne ont accepté diverses modifications de la loi sur l'école primaire, lesquelles sont entrées en vigueur le 1er avril 1965. Parmi ces modifications figure l'introduction de nouvelles branches obligatoires et notamment l'enseignement du dessin technique pour les garçons du degré supérieur.

En conformité avec la nouvelle loi, la SJTMRS a pensé rendre service aux instituteurs du degré supérieur en organisant un cours de perfectionnement du dessin technique. Le programme qui a été traité lors de ce cours correspondait à celui qui figure dans le nouveau plan d'études. Ainsi les douze enseignants venus de toutes les régions du Jura ont traité un programme complet, allant de l'écriture technique aux projections orthogonales et à la perspective isométrique. Ce cours a été visité par MM. Georges Joset, inspecteur scolaire et Jaquet, recteur de l'Ecole professionnelle de Moutier.

Fr. E.

Echos... l' d'horlogerie...

Tel est le titre de la revue du centenaire. Composé d'un prologue, de dix séquences, vingt-huit tableaux et un final, elle groupera une cinquantaine d'acteurs, figurants, choristes et musiciens, évoluant devant une vingtaine de décors inédits. Son thème : faire revivre dans une ambiance sympathique — que cela soit au cours de badinages, d'instantanés solennels, de réminiscences ou de musique — les principaux événements de la vie de l'Ecole d'horlogerie devenue finalement Technicum.

Les scènes y sont fort diverses et l'auteur s'est évertué à les présenter de façon fort variée. Pendant plus de deux heures d'horloge, les spectateurs auront le plaisir de suivre les nombreuses étapes parcourues par la revue. Joie, souvenirs, émotions, entraînent se succéderont à la vision et à l'ouïe de cette grande fantaisie. Textes, décors et mise en scène sont dus à P. Colombo, revuiste attitré de « Reimite », alors que la partie musicale a été confiée à l'orchestre « Dynamic's » (8 musiciens), sous la direction de MM. G. Müller et J.-J. Pfister. Quand aux douze choristes, ils appartiennent à la Chorale Ticinese de St-Imier. Les acteurs sont tous élèves du Technicum, mis à part quelques demoiselles ayant bien voulu assurer gracieusement leur collaboration. Les anciens comme tous ceux qui prendront part aux manifestations du centenaire seront représentés sous une forme absolument inédite.

Un siècle d'histoire, condensé d'agréable façon au cours des scènes les plus variées, du chant, de la musique, toute une troupe qui ne demande qu'à divertir les invités des fêtes du centenaire tel sera... « Echos... l' d'horlogerie ! »

Encre en cartouche ou bien en flacon?

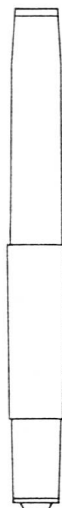
Le nouveau stylo scolaire JiF vous dispense de trancher d'emblée la question, car il est conçu à la fois pour les deux systèmes:

recharge au moyen de la cartouche flexible n° 23, ou remplissage pneumatique avec de l'encre en flacon, grâce à un mécanisme très simple.

Voilà ce qui fait du JiF un stylo scolaire tout prêt à répondre aux préférences individuelles, soit avec sa cartouche de plastique, si rapide et si propre, soit que vous restiez fidèle à la tradition plus économique du flacon.

Le JiF est en outre un stylo scolaire *des plus avantageux*: muni d'une cartouche, il ne coûte que *fr. 9.50* (et beaucoup moins pour les commandes collectives), et *fr. 12.50* seulement avec le mécanisme accessoire de remplissage.

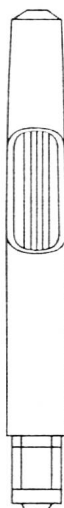
La cartouche Waterman normale n° 23



Le stylo JiF fonctionne avec

JiF — garni d'un bec souple bien visible!

de remplissage: une pression du doigt suffit pour faire le plein.



ou avec de l'encre en flacon, s'il est équipé du mécanisme

JiF SA Waterman
Badenerstrasse 404
8004 Zurich

Waterman

K

Peindre sans pinceau avec les pastels à l'huile PANDA

Talens

48 teintes intenses et lumineuses. Les couleurs idéales de l'école enfantine aux classes professionnelles.

En vente dans tous les bons magasins de la branche

Talens & Sohn AG Olten



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ:

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)
au terminus du tram No 8 Genève-Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au: Téléphérique du Salève - Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24

La Pouponnière

LAUSANNE, av. Beaumont 48

Tél. 32 48 58

Ecole cantonale de puériculture placée sous le contrôle de l'Etat.

Forme

des infirmières en hygiène maternelle et infantile.

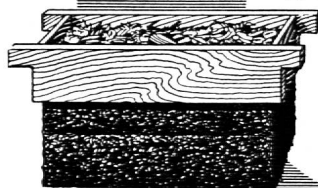
Age d'admission: 19 ans.

Travail assuré par le bureau de placement des infirmières HMI, à Lausanne.

Entrée: avril et octobre.

Demande de renseignements à la direction.

COMPOSTO LONZA



transforme rapidement tous déchets
de jardin, feuilles, tourbe etc.
en **excellent fumier**

LONZA S.A. BALE



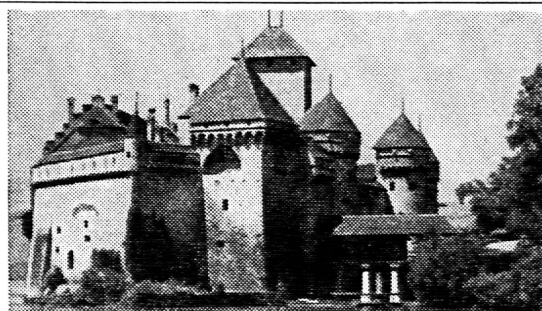
La bonne adresse
pour vos meubles

Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON

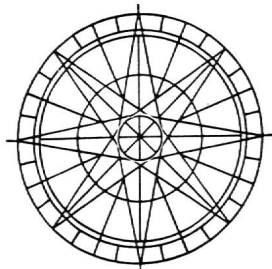
à Veytaux - Montreux

Entrée gratuite

pour les écoles primaires officielles suisses
et pour les écoles secondaires vaudoises.

Winterthur
ACCIDENTS

**partout
à votre
service**



La communication la plus rapide et
la plus économique entre **Ouchy** et les
deux niveaux du centre de la **ville**.

Les billets collectifs peuvent être
obtenus directement dans toutes les
gares ainsi qu'aux stations L-O
d'Ouchy et du Flon.

Nouvelle Edition 1966

de l'excellent recueil
66 chœurs d'hommes a cappella
groupés par Carlo Boller

l'ex. : Fr. 6.60

ÉDITIONS FÆTISCH FRÈRES S.A.
Grand-Pont 2 bis Lausanne

Deux assurances
de bonne compagnie

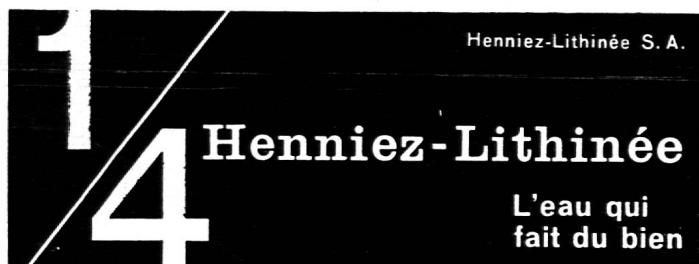


**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

**Vaudoise
Vie**

**La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois**

Rabais sur les assurances accidents



**LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE
DES
RETRAITES POPULAIRES**



**LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE
D'ASSURANCE INFANTILE
EN CAS DE MALADIE**

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont
confiés les principes de l'économie
et de la prévoyance en leur con-
seillant la création d'une rente
pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreu-
ses possibilités qui vous sont of-
fertes en vue de parfaire votre
future pension de retraite.

La Caisse assure dès la naissance
à titre facultatif et aux mêmes con-
ditions que les assurés obligatoires
les enfants de l'âge préscolaire.

Elle assure également facultative-
ment les adolescents de l'âge post-
scolaire jusqu'à l'âge de 20 ans
au maximum et qui n'exercent pas
d'activité professionnelle rému-
nérée.

Encouragez les parents de vos
élèves à profiter des bienfaits de
cette institution, la plus avanta-
geuse de toutes les caisses-mala-
die du canton.

Siège : rue Caroline 11, Lausanne